

Avis adopté

Séance plénière du 29 mai 2024

Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière

Déclaration du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Notre groupe salue le travail effectué par Madame Catherine Lion et la Commission Territoires, agriculture et alimentation dans l'élaboration de cet avis auquel nous n'avons pas participé. Les analyses approfondies des dynamiques locales et les initiatives mises en lumière soulignent le rôle des échelons régional, intercommunal et communal dans la recherche de solutions pragmatiques.

Beaucoup de préconisations sont très utiles notamment la préconisation 7. Nous relevons toutefois un déséquilibre dans le nombre de préconisations demandant un soutien financier public, particulièrement en cette période de restrictions budgétaires. D'autres solutions auraient pu être imaginées, plus responsabilisantes pour les employeurs, s'agissant de secteurs dont les modèles économiques sont fondés sur la saisonnalité, et dans un esprit de responsabilité sociétale des entreprises : Par exemple, on pourrait étendre la loi sur le logement social aux communes touristiques sur la base du nombre d'habitants hébergés en pleine saison : cela conduirait les promoteurs à financer des logements de saisonniers en même temps que des logements touristiques.

Pour les saisonniers agricoles, Madame la ministre a évoqué les solutions déjà disponibles en lien avec la réhabilitation des logements ou espaces vacants. Nous sommes à ce sujet particulièrement attentifs à ce que les mesures s'inscrivent dans la transition écologique.

Nous regrettons enfin qu'aucune mention ne soit faite de l'adaptation des flux touristiques au changement climatique. Du fait de ces déséquilibres et malgré notre soutien à une partie des préconisations, nous nous abstenons.